

ÉCOLE SAINT-JEAN-BOSCO

71, Saint-Jean-Bosco, Gatineau, Qc, J8Y 3G5 – Tél : 819-777-8662 Téléc. : 819-777-1594

Conseil d'établissement du 10 octobre 2012

1. Présences et vérification du quorum (art. 61)	<p>Sont présents : Annik Asselin, parent Danièle Blier, personnel enseignant Dominique Charest, personnel enseignant Pascal Dehoux, parent Diane Lemieux, parent Jean-Marc Mogé, technicien en service de garde Renée-Anne Ouellet, parent Pierre Pharand, parent Céline C.-Renaud, directrice</p> <p>Est absente : Tina Renaud, personnel de soutien</p> <p>Le quorum est atteint à 18h33.</p>
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour CÉ. 12-13-01	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition de Pierre Pharand, il est résolu à l'unanimité;</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du 10 octobre 2012, jour proposé pour la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco ;</p> <p>En y apportant les modifications suivantes :</p> <p>Enlever le point 12.3</p> <p>Ajouter 6.A Présentation d'un projet</p> <p>Les autres points seront décalés.</p>
3. Adoption du procès-verbal du 12 juin 2012 (art.69) CÉ. 12-13-02	<p>Sur la proposition de Renée-Anne Ouellet le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2012 est adopté.</p> <p>Résolution adoptée à l'unanimité</p>

<p>4. Suivi au procès-verbal du 10 octobre 2012</p>	<p>12. Activités parascolaires 2012-2013 débuteront dans la semaine du 15 octobre 2012.</p>
<p>5. Questions du public</p>	<p>Aucun public</p>
<p>6. Courrier reçu 6.a Courriel reçu</p>	<p>Aucun courrier reçu Présentation d'un projet de danse et soccer. Activité pour le service de garde. Frais déboursés par les parents.</p>
<p>7. Règle de régie interne CÉ. 12-13-03</p>	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco, doit établir ses règles de Régie interne ; CONSIDÉRANT que le projet, tel que déposé, reconduit les règles en vigueur au cours des dernières années ; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Pascal Dehoux, il est résolu à l'unanimité ; D'ÉTABLIR les règles de Régie interne du conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco 2012-2013, en reconduisant les règles en application l'année dernière, dont une copie est versée en annexe (no 1) au procès-verbal pour en faire partie intégrante.</p>
<p>8. Élection d'un (e) président (e) d'élection CÉ. 12-13-04</p>	<p>Madame Renaud a été proposé par l'ensemble du conseil.</p>
<p>9. Élection : président (e) CÉ. 12-13-05</p>	<p>CONSIDÉRANT que l'article 56 de la loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire ; EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité ; DE CHOISIR Pierre Pharand comme président du conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco pour l'année scolaire 2012-2013 ; DE REMERCIER la directrice de l'école, madame Céline C. Renaud, d'avoir présidé le conseil d'établissement jusqu'au choix de notre président ; DE MANDATER la directrice de l'école, madame Céline C. Renaud pour qu'elle informe la commission scolaire du nom du nouveau président du conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco pour l'année scolaire 2012-2013.</p>

<p>10. Élection : vice-président (e) CÉ. 12-13-06</p>	<p>CONSIDÉRANT nos règles de régie interne ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Pascal Dehoux de nommer Renée-Anne Ouellet comme vice-présidente ;</p> <p>D'ADOPTER à l'unanimité.</p>
<p>11. Calendrier des rencontres CÉ. 12-13-07</p>	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;</p> <p>CONSIDÉRANT que Madame la directrice a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école St-Jean-Bosco ;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum ;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition de Diane Lemieux, il est résolu à l'unanimité ;</p> <p>D'ADOPTER pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2012-2013. Les dates retenues seront les : 14 novembre 2012, 19 décembre 2012, 13 février 2013, 10 avril 2013, 29 mai 2013, 19 juin 2013, à 17h00 ;</p> <p>DE MANDATER Madame la directrice, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du conseil d'établissement 2012-2013 de l'école St-Jean-Bosco soit préparée. Que ce calendrier soit affiché dans l'école, envoyé aux parents et affiché sur le site internet de l'école. De plus, qu'une copie soit envoyée aux commissaires du quartier.</p>
<p>12. Présentation des projets MELS CÉ. 12-13-08</p>	<p>12.1 Aide aux devoirs</p> <p>CONSIDÉRANT l'allocation de MELS pour la mise sur pied de l'aide aux devoirs ;</p> <p>CONSIDÉRANT la clientèle ciblée ;</p> <p>CONSIDÉRANT la disponibilité des intervenants ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ Dominique Charest ;</p> <p>D'ADOPTER le projet pour l'année 2012-2013.</p>

<p>CÉ. 12-13-09</p>	<p>12.2 École en forme et en santé CONSIDÉRANT l'allocation de MELS ; CONSIDÉRANT le projet éducatif et le plan de réussite ; CONSIDÉRANT les frais de location à la Fonderie ; IL EST PROPOSÉ PAR Renée-Anne Ouellet ; D'ADOPTER le projet école en forme et en santé pour l'année 2012-2013.</p>
<p>13. Sous-comité cour d'école</p>	<p>Pascal Dehoux fait un résumé des travaux du comité. Les travaux seront faits au printemps 2013.</p>
<p>14. Lois d'accès à l'information</p>	<p>Distribution des feuilles de renseignements.</p>
<p>15. Liste des membres du CÉ</p>	<p>Liste validée et distribuée. (quelques changements mineurs ont été apportés). Document en annexe</p>
<p>16. Parole du président</p>	<p>M. Pierre Pharand remercie le personnel enseignant et de soutien ainsi que la direction pour le beau travail.</p>
<p>17. Parole aux membres du personnel</p>	<p>Le changement des fenêtres fait une grosse différence en classe. Installation de TNI dans les classes du 2^e et 3^e cycle pour la participation au projet MERCAT.</p>
<p>18. Parole au représentant du comité de parents EHDAA</p>	<p>Réunion le 16 octobre 2012.</p>
<p>19. Date de la prochaine séance</p>	<p>La date de la prochaine réunion aura lieu le 14 novembre 2012.</p>
<p>20. Levée de la séance CÉ. 12-13-10</p>	<p>À la levée de l'assemblée est proposée par 19h59. Résolution adoptée à l'unanimité. Le président Pierre Pharand La directrice Céline C. Renaud Notes prises par Céline C. Renaud</p>